Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501836-20260409-2026_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONDEVERT
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 09/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Date de la convocation : 02/04/2026
Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mondevert sous la présidence de M. Jean-Yves LEBLANC, Maire

Etaient présents : M. LEBLANC Jean-Yves, Mme GAILLARD Anaïs, M. PERRIER Jacques, Mme AUPIED Mélanie, Mme DUBOIS Laurence, Mme BELLANGER Marie-Ange, Mme GEORGEAULT Catherine, M. LOUASIL Jérémie, Mme LALLAURET Virginie, M. LEMOUX Nicolas, M. MARIN Mikaël, M. LOURY David, M. PARAGE Antoine, M. BLANDEAU Marc-Antoine, Mme PLANCHAIS Mathilde

Secrétaire de séance : M. LOUASIL Jérémie

2026.19 – BILAN ALSH 2025

Le bilan financier ALSH pour l'année 2025 a été validé en commission. Pour rappel, la convention d'entente sur le fonctionnement de l'ALSH prévoit un partage des charges et des recettes.
Aussi, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le bilan de l'année 2025.
Au vu des charges et des recettes, la commune de Mondevert doit donc reverser la somme de 19 205.62 € à la commune de Bréal-sous-Vitré. Le bilan détaillé est joint à la présente délibération. Les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

VALIDER le bilan financier ALSH 2025 ;

AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme,
En Mairie, 9 avril 2026
Le Maire,
M. Jean-Yves LEBLANC